

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, D BERL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUVE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49
Absents : 3

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : K ESSAYAR, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 02/02/2022

Objet : Marché à procédure adaptée pour la gestion des EAJE (crèches) du territoire communautaire.

Le Président rappelle que les marchés pour la gestion des crèches (EAJE) arrivent à terme en décembre prochain et que pour maintenir les services existants, il est nécessaire de prévoir les nouveaux marchés.

Il précise que s'agissant de marchés de type Services Sociaux, et bien que leur montant soient supérieurs au seuil européen (215 000€), la collectivité lancera la consultation en procédure adaptée au titre de l'article R 2123.1.3° ; la publication fera l'objet d'un avis de publicité au JOUE (journal européen des annonces marchés publics) car le montant total des marchés est supérieur à 750 000€.

Le Président présente les modalités relatives aux futurs marchés telles qu'indiquées ci-après et demande à l'assemblée de l'autoriser à faire préparer et publier la consultation à intervenir :

- Durée du futur marché : quatre ans (01/01/2023 au 31/12/2026).
- Allotissement :

N° LOT	EAJE/CRECHE	ESTIMATIF sur 4 ans
1	LABEGUDE/La maison des Babelous	460 000,00 €
2	LACHAPELLE SOUS AUBENAS/Baby Vinobre	680 000,00 €
3	SAINT ANDEOL DE VALS/Les Calinous	200 000,00 €
4	SAINT ETIENNE DE FONTBELLON/Baby Vinobre	660 000,00 €
5	SAINT PRIVAT/Les Pandas	520 000,00 €
6	VALS LES BAINS/Les Petits Loups	480 000,00 €
	TOTAL	3 000 000,00€

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220208-DEL08022022-23-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la préparation, publication du futur marché dans les conditions ci-avant proposées ;
- prend note que le choix du prestataire fera l'objet d'une délibération ultérieure car la délégation de pouvoirs au Président est limitée en matière de commande publique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 février 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220208-DEL08022022-23-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022